

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2010

Réception par le Prefet : 17/12/2010

Publication : 23/12/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

(Signature)

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNEE 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente, et l'article L 1413-1 du même code relatif à la commission consultative des services publics locaux et notamment à ses compétences,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative à la délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2010 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président de la communication relative à l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin pour l'année 2010, tels que détaillés dans le procès-verbal de la réunion de la commission du 26 novembre 2010, joint à la présente délibération.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté